

WORLD TRADE  
ORGANIZATION

---

French only

**Supporting Tables Relating to Commitments on Agricultural Products  
in Part IV of the Schedules**

This document contains supporting material relating to commitments on agricultural products contained in Schedule XCIV - Mali.

---

Français seulement

**Tableaux explicatifs concernant les engagements relatifs aux  
produits agricoles repris dans la Partie IV des Listes**

Le présent document contient les données explicatives concernant les engagements relatifs aux produits agricoles inscrits dans la Liste XCIV - Mali.

---

Solamente francés

**Cuadros justificantes relativos a los compromisos sobre productos  
agropecuarios consignados en la Parte IV de las Listas**

En el presente documento figura la documentación justificante relativa a los compromisos sobre productos agropecuarios consignados en la Lista XCIV - Mali.

## SOUTIEN INTERNE

La REPUBLIQUE DU MALI n'accorde aucune subvention aux producteurs agricoles nationaux. Les soutiens accordés aux producteurs agricoles sont en conformité avec les critères énoncés à l'article 6:2 et à l'annexe 2 de l'accord relatif à l'agriculture.

### I - DESCRIPTION DES POLITIQUES DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

#### a) - Service de caractère général

Ces services accordés aux producteurs agricoles sont fournis par l'Etat malien qui a adopté une politique de désengagement des activités productives et commerciales et une politique de promotion du secteur privé et associatif. Ainsi, l'Etat malien, à travers les institutions de recherche, les Opérations de Développement Rural, les Offices et les Projets de Développement Agricole, assume des tâches de :

- Recherche : Politique mise en oeuvre par l'Institut d'Economie Rurale qui s'occupe des recherches agronomiques, zootechniques, forestières, environnementales et hydrobiologiques, des structures privées peuvent exécuter également des tâches de recherche appliquée ;

- Vulgarisation agricole : Le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) a démarré pendant la Campagne 1992/93. L'activité est aussi menée par les ONG, la Chambre d'Agriculture et les organisations des producteurs ;

- Protection des Végétaux : Elle est assurée par le Service National de la Protection des Végétaux (SNPV) qui a pour mission la conception et la mise en oeuvre du programme national de protection des végétaux.

- Entretien des Infrastructures : Il s'agit de l'entretien des aménagements hydro-agricoles, des pistes rurales, les installations d'hydraulique rurale et pastorale ;

- Formation : C'est une activité qui couvre toute la chaîne depuis la formation primaire, technique et scientifique des jeunes, la formation continue et professionnelle des cadres de développement jusqu'à l'information et la formation des producteurs et opérateurs économiques sur tous les aspects de développement. Cette formation relève de la fonction pérenne de l'Etat. Elle est également assurée par les ONG, les organisations paysannes (Coopératives, Syndicats), Chambre d'agriculture et Organismes de Financement.

**b - Stocks Publics à des fins de sécurité alimentaire** : L'Office des produits Agricoles du Mali (OPAM) gère le Stock National de Sécurité dont le niveau est fixé désormais à 35 000 tonnes de céréales. Il s'agit de stocks publics de céréales locales renouvelés au 1/3 annuellement par appel d'offre et de stocks d'intervention destinés à l'approvisionnement des zones déficitaires.

**c - Aide Alimentaire** : Le Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC) au Mali est l'instrument de rationalisation de l'aide alimentaire. Le Mali reçoit une aide structurelle financée par le groupe des donateurs du PRMC et une aide d'urgence ponctuelle reçue généralement par suite de requêtes ponctuelles du Gouvernement. L'aide d'urgence est gérée par la Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB) et fait l'objet de ventes, de distribution gratuites et d'utilisation sur des chantiers sous la forme "FOOD FOR WORK".

## II - BUDGET DES POLITIQUES DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE 1993

B U D G E T		
Politique de Soutien	Budget d'Etat (Milliers FCFA)	Budget d'Aide Extérieure (Milliers FCFA)
<b>1. Services de caractère Général</b>		
- Recherche	1.087.310	1.813.240
- Vulgarisation	3.085.089	1.080.507
- Formation	466.279	222.941
- Protection des Végétaux	99.396	124.260
- Protection des Infrastructures	537.932	
<b>2. Stocks publics à des fins de sécurité alimentaire</b>	<b>3.537.495</b>	
<b>3. Aide alimentaire</b>	<b>603.106</b>	<b>1.628.641</b>
<b>4. Programme de protection de l'environnement</b>	<b>9.345</b>	<b>1.203.301</b>
<hr/>		
<b>TOTAL</b>	<b>9.425.952</b>	<b>6.072.890</b>

**CONCURRENCE A L'EXPORTATION**

LA REPUBLIQUE DU MALI ne subventionne pas l'exportation de produits agricoles tel que indiqué à l'article 9 de l'accord relatif à l'Agriculture.

